

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

OBJET :

**CONSEIL MUNICIPAL
ajustement
de la commission
d'appel d'offres**

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 10/03/2023.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 10/03/2023.

Le Maire,



Pierre METZGER.

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2023/009 du 1er mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 1^{er} mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023.

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Monsieur David ESPECHE ;

Excusés : Mesdames Isabelle DE ARAUJO, Christelle REUGE, Messieurs Julien LACOUR, André FEUNTEUN ;

Procurations : de Isabelle DE ARAUJO à Monsieur Pierre METZGER, de Madame Christelle REUGE à Madame Ludivine FERNANDEZ, de Monsieur Julien LACOUR à Monsieur Stéphane KIHÉLI, de Monsieur André FEUNTEUN à Monsieur Yves CHAMBON ;

Secrétaire de séance : Madame Christine CHAUVANET.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020/012 par laquelle à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Il propose de procéder à l'élection d'un membre suppléant de la commission d'appel d'offres en remplacement de Monsieur Benoît RATIGNET qui a démissionné du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et rappelle la composition de la CAO :

Membres titulaires suivants :

1. M. Yves CHAMBON
2. Mme Ludivine FERNANDEZ
3. M. Stéphane KIHÉLI

Membres suppléants suivants :

1. Mme Ornella MIMY
2. Mme Isabelle DE ARAUJO
3. ~~M. Benoît RATIGNET~~

Une liste d'un volontaire est présentée.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 14
- c. Nombre de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d)) 14
- f. Majorité absolue 8

Monsieur le Maire proclame élu le **membre suppléant** suivant :
3. Mme Alexandra JARRIGE

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Affiché le

ID : 063-216300210-20230301-2023_009-DE